

Commune de Massanes

**Compte-rendu
Conseil Municipal du vendredi 31mars 2017**

Le vendredi trente et un mars deux mille dix-sept, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal - dûment convoqué - s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Josette CRUVELLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CRUVELLIER Josette, CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, ABBO Alain, BRES Pascal, LAURONT Mireille, VETTU Guillaume, BERENGER Crystel, MEROT Josiane, COURTIOL Jimmy.

Était absent : néant

Date de convocation : 27/03/ 2017

Secrétaire de séance : MEROT J.

Objet : Substitution de ressource en eau potable : demande de subvention au titre du contrat de ruralité

Madame Cruvellier rappelle que la station de pompage d'eau potable est située en bordure de la RD 6110, en sortie de courbe. De ce fait, elle est sensible aux risques de pollution accidentelle ou malveillante. Cette vulnérabilité est accrue par le fait que l'eau prélevée est issue de la nappe alluviale du Gardon d'Anduze (eau superficielle). Pour ces raisons, elle ne peut pas bénéficier d'une déclaration d'utilité publique.

Elle précise, qu'en outre, en raison de cette vulnérabilité, les services de l'Agence Régionale de la Santé imposent l'abandon de ce captage et la mise en œuvre d'une solution alternative pérenne pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Cet aspect présente un caractère impératif pour la validation du futur projet de Plan d'urbanisme Local.

La seule solution est donc le raccordement à une autre structure et l'abandon du puits actuel. L'évolution territoriale pousse à se tourner vers le Syndicat de l'Avène, qui dessert les communes d'Alès Agglomération plutôt que vers une structure n'ayant aucune interconnexion avec cette intercommunalité.

Elle présente ensuite l'estimation de la dépense pour une extension du réseau du Syndicat AEP de l'Avène depuis la commune de Ribaute-les-Tavernes jusqu'à un surpresseur à installer hors zone inondable et le raccordement à la canalisation de refoulement existante. Le réservoir actuel resterait en fonction.

L'estimation chiffrée se présente ainsi :

Montant prévisionnel des travaux	522 000 €
Honoraires	30 000 €
Divers et imprévus	40 000 €
Total HT	592 000 €

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'étude, sollicite l'aide financière de l'État dans le cadre du contrat de ruralité, s'engage à réaliser les travaux dans le respect de la charte de la qualité des eaux et donne délégation au Maire pour signer les pièces découlant de l'application de cette délibération.

L'approbation de cette demande de subvention modifie le plan de financement qui devient :

Montant des travaux	592 000 €	
Conseil départemental (25%)		148 000
Agence de l'eau (25%)		148 000

Contrat de ruralité (16.5%)	100 000
Emprunt	196 000

Après en avoir délibéré le conseil approuve ce plan de financement.

Objet : Compte administratif 2016 -budget M.49 eau

Madame Cruvellier présente le compte administratif du service de l'eau (comptabilité M. 49.)

Il fait apparaître :

En exploitation :

Un total de dépense de 25 363.03 €
Un total de recettes de : 22 187.66 €
Soit un déficit courant de : 3 175.37 €

En investissement :

Un total de dépense de : 14 370.21 €
Un total de recettes de : 8 812.79 €
Soit déficit courant de : 5 557.42 €

Sur l'exercice on constate un déficit de 8 732.79 €

Après le report des résultats de 2015, on constate un résultat final de :

En exploitation, un excédent de 16 335.28 €
En investissement, un excédent de 13 472.08 €
Soit un excédent global de : 29 807.36 €

Elle se retire.

Après délibération, le Conseil approuve ce compte à l'unanimité.

Elle reprend sa place.

Objet : Compte de gestion 2016 -budget M.49 eau

Madame Cruvellier présente le compte de gestion du trésorier

Après s'être fait présenter les budgets primitif et les délibérations modificatives budgétaires de l'exercice 2016, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, de celui des tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que les chiffres sont conformes à ceux du compte administratif,

Après en avoir délibéré

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Compte administratif 2016 -budget M14

Madame Cruvellier présente le compte administratif du budget communal (comptabilité M. 14.)

Il fait apparaître :

En fonctionnement :

Un total de dépense de 129 417.46 €
Un total de recettes de : 108 804.14 €
Soit un déficit courant de : 20 613.32 €

En investissement :

Un total de dépense de : 59 182.59 €
Un total de recettes de : 62 602.84 €
Soit excédent courant de : 3 420.25 €

Sur l'exercice on constate un déficit de 17 193.07 €

Après le report des résultats de 2015, on constate un résultat final de :

En fonctionnement, un excédent de 52 954.42 €
En investissement, un déficit de 29 182.89 €
Soit un excédent global de : 23 771.53 €

Elle se retire.

Après délibération, le Conseil approuve ce compte à l'unanimité.

Elle reprend sa place.

Objet : Compte de gestion 2016 -budget M.14

Madame Cruvellier présente le compte de gestion du trésorier

Après s'être fait présenter les budgets primitif et les délibérations modificatives budgétaires de l'exercice 2016, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, de celui des tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Considérant que les chiffres sont conformes à ceux du compte administratif,

Après en avoir délibéré

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Substitution de ressource en eau potable par raccordement au SIAEP de l'Avène: convention d'aide financière avec l'Agence de l'Eau

Madame Cruvellier expose que, lorsque le montant prévisionnel des travaux d'un projet dépasse la somme de 150 000 €, l'Agence de l'Eau applique une procédure particulière,

notamment en ce qui concerne le contrôle du respect de la charte qualité des réseaux d'eau potable.

Cette procédure, matérialisée par une convention entre l'Agence et la commune, mentionne les pièces que la commune devra transmettre avant le versement de la subvention, ainsi que les conditions de transmission.

Après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, le conseil autorise unanimement madame le Maire à signer la convention.

Objet : Questions diverses

Subvention réserve parlementaire du sénateur Fournier : le dossier complet a été transmis au ministère de l'intérieur (travaux de mise en conformité PMR du bâtiment Mairie-Foyer).

Fêtes traditionnelles : Madame Cruvellier donne lecture d'un courrier du Préfet précisant une forte augmentation en 2016 (+20%) En raison de l'état d'urgence, l'objectif est de revenir aux ordres de grandeur de 2015.

Transition énergétique : Alès Agglomération a octroyé 10 lots de 2 ampoules à distribuer en privilégiant les personnes sensibles à la fracture énergétique. Une liste sera proposée au prochain conseil municipal.

Aide : un couple de la commune demande une aide pour le paiement de sa facture d'eau potable de 1^{er} semestre 2016 qui comporte une consommation doublée par rapport aux deuxièmes semestres de 2015 et 2016. Le contrôle, effectué par eux-mêmes, ne décèle pas de dysfonctionnement du compteur ni de fuite. Par contre des travaux de maçonnerie ont été effectués sur cette propriété. Un complément de renseignements sera réalisé pour établir si ces travaux ont été réalisés durant ce semestre.

Programmation des festivités :

01 mai : course d'ORNI

12 mai : course duo des Gardons

14 mai : carnaval

28 mai : distribution de roses aux mères de la commune (fête des mères)

Alès agglomération va transmettre le calendrier des commissions aux élus afin d'établir l'arrêté de désignation en fonction de leur choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.